

CALENDRIER des EXAMENS - JUIN 2019

1^{ère} session – 2^{ème} semestre

Master 1 Sciences, Technologies, Santé

MENTION BIOLOGIE SANTE (BS)

Dates	Horaires	Durée	Epreuves	Effectif	Surveillants	Lieu de l'épreuve
Lundi 3 Juin 2019	10h-12h (tiers temps 12h40)	2h00	Biotechnologie, génie génétique (BBM, B2IPME)			Amphi Pasteur
	10h-12h (tiers temps 12h40)	2h00	Chimie extractive et structurale des composés naturels (B2IPME) et (PHARMA)			Amphi Pasteur
	14h-16h (tiers temps 16h40)	2h00	Immuno-pathologies, immunothérapies (BBM, BCPA)			Amphi Pasteur
	14h-16h (tiers temps 16h40)	2h00	Interactions Plantes/micro-organismes (BBM, B2IPME) avec M1 VVT			Amphi Pasteur
	14h-16h (tiers temps 16h40)	2h00	Aspects moléculaires des maladies génétiques (BBM)			Amphi Pasteur
	14h-16h (tiers temps 16h40)	2h00	Bactériologie, virologie (BBM)			Amphi Pasteur
Mardi 4 Juin 2019	10h-12h (tiers temps 12h40)	2h00	Génomique, Transcriptomique, Protéomique (BBM)			Amphi Pasteur
	10h-12h (tiers temps 12h40)	2h00	Biodiversité et fonctionnement des agro-systèmes (B2IPME)			Amphi Pasteur

	10h-12h (tiers temps 12h40)	2h00	Neurophysiologie et Homéostasie Energétique (BCPA)			Amphi Pasteur
	14h-16h (tiers temps 16h40)	2h00	Pharmacologie moléculaire et Pharmacothérapies (BBM, BCPA)			Amphi Pasteur
Mercredi 5 Juin 2019	10h-12h (tiers temps 12h40)	2h00	Physiopathologie métabolique et Thérap. Innov (BBM, BCPA)			Amphi Pasteur
	10h-12h (tiers temps 12h40)	2h00	Innovation génétique-écophysiologie (B2IPME)			Amphi Pasteur
	13h30-15h30 pas de tiers temps	2h00	Régulation moléculaire du métabolisme par les nutriments (BCPA, NSA)			Amphi Pasteur

CALENDRIER VAUT CONVOCATION AUX EXAMENS

Les candidats se présentent dix minutes avant le début de l'épreuve. Ils entrent dans la salle à l'invitation des responsables. Ils doivent présenter leur carte d'étudiant (ou à défaut une pièce d'identité avec photo). Aucun candidat n'est autorisé à entrer après la distribution des sujets (sauf cas de force majeure si le retard n'excède pas une demi-heure), ou à sortir avant la fin de la première heure. En cas de fraude ou tentative de fraude, les mesures nécessaires prévues dans la Charte des Examens seront prises.

Il est strictement interdit, de noter les numéros d'étudiants sur les copies de CT. Seul le numéro anonymat est permis, dans le cas contraire merci de laisser la case vide.

Dijon, le 9 mai 2019